

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 28 janvier 2019  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 28 janvier 2019  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

Mme Valérie Plante, M. Benoit Dorais, Mme Marie-Josée Parent et M. Jean-François Parenteau.

**ABSENCES AVEC MOTIF ABSENCE AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Robert Beaudry, M. Richard Ryan et Mme Lise Zarac.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice  
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

---

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil informe les membres du décès, le 24 janvier dernier, de M. Michael Vadicchino, ancien conseiller d'arrondissement de LaSalle, et souhaite, au nom des membres du conseil, les plus sincères condoléances à son épouse, ses enfants ainsi qu'à sa famille. Elle poursuit et souhaite ses meilleurs vœux pour le Nouvel An à toute l'assemblée ainsi qu'aux auditeurs qui écoutent la séance via la webdiffusion et invite les membres à tenir des débats sereins à la hauteur des attentes des Montréalaises et des Montréalais et les remercie à l'avance pour leur collaboration. La présidente du conseil dépose un nouveau plan de banquettes qui reflète la nouvelle composition du conseil à la suite de l'élection de deux nouveaux membres du conseil, soit Mme Caroline Bourgeois, à titre de mairesse d'arrondissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et M. Josué Corvil, à titre de conseiller de ville du district de Saint-Michel, de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et leur souhaite la bienvenue.

La présidente du conseil poursuit et informe les membres que le conseiller Marvin Rotrand siège désormais à titre de conseiller indépendant. Elle invite les membres du conseil à participer en grand nombre à la simulation du conseil municipal par des femmes, dans le cadre de Cité Elles Montréal, qui aura lieu en mars 2019 et sollicite leur collaboration, à titre de mentor, pour appuyer les participantes dans cette expérience et les prie de soumettre leurs disponibilités au Bureau de la présidence en remplissant le formulaire déposé sur les pupitres à cet effet, au plus tard le 5 février prochain. La présidente du conseil remercie également les élu.es qui se sont déplacés hier, un dimanche, pour soutenir le Jeune conseil, simulation du conseil municipal très inspirante par 90 jeunes qui ont pris place dans la salle durant trois jours pour débattre de plusieurs sujets.

Au chapitre des célébrations internationales, comme le veut la tradition, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la « Journée mondiale de la paix »; le 21 janvier 2019 la « Journée Martin Luther King » et le 27 janvier 2019 la « Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité ». Elle souligne également que le 29 janvier 2019 marquera le 2<sup>e</sup> anniversaire de l'attentat à la mosquée de Québec et informe les membres que l'éclairage de l'hôtel de ville sera éteint ce jour-là en solidarité avec la capitale nationale. Pour terminer, la présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance des conseillères et des conseillers pour le mois de février, à savoir : Francesco Miele, Anne-Marie Sigouin, Nathalie Goulet, Benoit Dorais, Marie-Josée Parent et Éric Alan Caldwell et leur souhaite un très joyeux anniversaire. La présidente du conseil informe les membres du conseil qu'elle soulignera plus tard durant l'assemblée les anniversaires du mois de janvier.

Elle cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez. Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour informer les membres que c'est l'anniversaire du conseiller Marvin Rotrand aujourd'hui et lui souhaite un très joyeux anniversaire. La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour cette information et souhaite également un joyeux anniversaire au conseiller Rotrand. Elle souhaite une excellente séance de conseil à l'assemblée et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour l'étude de l'ordre du jour.

Le leader de la majorité propose à l'assemblée de reporter, sans que ce report soit imposé, en l'absence de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, la période de question des membres du conseil à une phase ultérieure, soit vers 15 h, lorsqu'elle sera de retour pour répondre aux questions. La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy. La leader de l'opposition officielle remercie le leader de la majorité pour sa proposition. Elle poursuit et souligne qu'outre la mairesse de Montréal, le président du comité exécutif, de M. Benoit Dorais, ainsi que deux autres membres du comité exécutif, M. Robert Beaudry et M. Jean-François Parenteau, ne sont pas présents dans la salle. Elle informe le leader de la majorité que l'opposition officielle accepte sa proposition mais rappelle que le devoir principal des membres est d'être présents à toutes les séances du conseil et souhaite que cela ne crée pas de précédent pour le futur. La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite des travaux. Avant d'entamer l'ordre du jour, le leader de la majorité précise à l'assemblée qu'il n'est nullement de l'intention de l'Administration de créer un précédent et que l'absence de la mairesse est due à des circonstances exceptionnelles, soit un engagement formel à la Fédération des municipalités en compagnie du premier ministre.

---

## **CM19 0001**

### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant l'article 7.12.

Adopté à l'unanimité.

**CM19 0002**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2018**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 22 janvier 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018.

---

À 13 h 10, le leader de la majorité, M. François Limoges, reporte le dépôt de l'article 4.03 à une phase ultérieure, soit jusqu'au retour du président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, afin de permettre à ce dernier de répondre aux questionnements des membres sur cet article, s'il y a lieu.

---

**5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucun document n'est déposé.

---

**6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

**Par Mme Nathalie Goulet**

--- Réponse écrite à la question de M. Francesco Miele concernant l'acquisition d'appareils pour détecter les automobilistes sous l'influence du cannabis.

**Par Mme Christine Gosselin**

--- Remet une réponse écrite à M. Lionel Perez concernant la Corporation du Théâtre Outremont (article 20.11 de l'ordre du jour du conseil municipal du 17 décembre 2018).

**Par M. Éric Alan Caldwell**

--- Réponse écrite à la question de M. Alan DeSousa en lien avec le tunnel Mont-Royal.

**Par M. François Croteau**

--- Réponse écrite à la question de M. Abdelhaq Sari lors du conseil municipal du 17 décembre 2018 en lien avec l'Article 80.01 (20.17).

---

**7 - Dépôt**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018

7.02 Déclarations d'intérêts pécuniaires – Voir l'annexe à la fin du procès-verbal.

---

**CM19 0003**

**Dépôt du bilan de visibilité 2018 et des états financiers au 30 septembre 2018 et autres documents du Grand Prix Cycliste de Québec et de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan de visibilité 2018 et des états financiers au 30 septembre 2018 et autres documents du Grand Prix Cycliste de Québec et de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.03

---

**CM19 0004**

**Dépôt du bilan 2018 et du Festival international Nuits d'Afrique, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan 2018 et du Festival international Nuits d'Afrique, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.04

---

**CM19 0005**

**Dépôt du bilan des activités 2018 des Francos de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan des activités 2018 des Francos de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.05

---

**CM19 0006**

**Dépôt du bilan des activités 2017-2018 du Festival TransAmériques, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan des activités 2017-2018 du Festival TransAmériques, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.06

---

**CM19 0007**

**Dépôt du bilan 2018 du Festival Juste pour rire, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan 2018 du Festival Juste pour rire, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.07

---

**CM19 0008**

**Dépôt du bilan des activités 2018 du Festival Zoofest, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan des activités 2018 du Festival Zoofest, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.08

---

À 13 h 13, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter le dépôt de l'article 7.09 après la période de questions des citoyens afin que son étude coïncide avec la présence d'invités attendus au balcon.

La proposition est agréée.

---

7.10 Dépôt du procès-verbal de correction en regard du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 septembre 2018

---

À 13 h 14, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter le dépôt de l'article 7.11 à une phase ultérieure, soit jusqu'au retour de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, qui doit procéder, lors du dépôt, à la lecture de la lettre accompagnant l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

La proposition est agréée.

---

À 13 h 15, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, propose au leader de la majorité, M. François Limoges, de reporter le dépôt de l'article 7.12, ajouté séance tenante, à une phase ultérieure afin de laisser un peu de temps aux membres du conseil pour en prendre connaissance.

La proposition est agréée.

---

## 11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

---

À 13 h 16, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter les articles 15.01 et 15.02 à une phase ultérieure, afin de les étudier en présence de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La proposition est agréée.

---

À 13 h 17, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### Article 80.01 (20.01)

**Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, du contrat accordé à Bauval CMM (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, du contrat accordé à Bauval CMM inc. (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent.

---

Un débat s'engage.

---

À 13 h 17, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter l'adoption de l'article 80.01 (20.01) à une phase ultérieure pour répondre à la demande du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, qui souhaite obtenir une réponse à son questionnement sur ledit article de la part du responsable du dossier au comité exécutif, M. Jean-François Parenteau, qui n'est pas présent dans la salle du conseil.

La proposition est agréée.

---

#### **CM19 0009**

**Accorder un contrat à Remorquage Météor inc. pour la fourniture d'un service de remisage des véhicules saisis, pour une durée de trois ans, dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 18-17277 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'accorder au seul soumissionnaire, Remorquage Météor inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de remisage des véhicules saisis, dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver », sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une période de trois ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17277 et aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1182346002  
80.01 (20.02)

---

#### **CM19 0010**

**Accorder un contrat de gré à gré à Genetec inc. pour la mise à jour du système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI) et du renouvellement de son contrat d'entretien, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2024, pour une somme maximale de 656 529,10 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Genetec inc., fournisseur unique, pour la mise à jour du Système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI) et du renouvellement de son contrat d'entretien pour la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2024, pour une somme maximale de 656 529,10 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1180206003  
80.01 (20.03)

---

#### CM19 0011

**Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2019 au 2 février 2020, pour une somme maximale de 243 258,35 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net (CG16 0021), pour la période du 3 février 2019 au 2 février 2020, pour une somme maximale de 243 258,35 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187684008  
80.01 (20.04)

---

#### CM19 0012

**Accorder un contrat de gré à gré à Druide informatique inc. pour le regroupement de 5145 licences du logiciel Antidote, incluant l'entretien et le programme de maintenance valide jusqu'au 31 mars 2020, pour la somme maximale de 196 198,51 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Druide informatique inc., fournisseur unique, pour le regroupement de 5145 licences du logiciel Antidote, incluant l'entretien et le programme de maintenance valide jusqu'au 31 mars 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 196 198,51 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 29 novembre 2018;



2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185932002  
80.01 (20.05)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CM19 0013

**Accorder un contrat de services techniques à Excavation L. Martel inc. pour la préparation et le tamisage du terreau en vue d'aménager le parc Frédéric-Back, pour une somme maximale de 521 066,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17252 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Excavation L. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services techniques pour la préparation et le tamisage du terreau en vue d'aménager le parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 521 066,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17252 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1188194001  
80.01 (20.06)

---

**CM19 0014**

**Accorder un contrat à Les Contrôles I.S.I inc. pour la mise à niveau des infrastructures de contrôle des procédés au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 778 159,89 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-03 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Les Contrôles I.S.I. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la mise à niveau des infrastructures de contrôle des procédés au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 678 159,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2018-03;
- 2 - d'autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1180720002  
80.01 (20.07)

---

**CM19 0015**

**Accorder un contrat à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % de concentration en vrac liquide pour le Service de l'eau, pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 1 086 713,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17336 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % de concentration en vrac liquide pour le Service de l'eau, pour une période de vingt-quatre mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 086 713,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17336 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1182675004  
80.01 (20.08)

---

**CM19 0016**

**Autoriser une dépense additionnelle de 656 293 \$ USD (1 041 310,57 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise jour du module CommandPoint Premier AVS (Automatic verification system), l'acquisition du module CommandPoint Premier AVR (Automated Vehicle Routing and Recommendation) et la mise à jour du progiciel pour l'optimisation de la géolocalisation par proximité pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 791 971,67 \$ USD à 6 448 264,67 \$ USD / Approuver un projet d'avenant no 4 à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 656 293 \$ USD (1 041 310,57 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise jour du module CommandPoint Premier AVS (Automatic verification system) et l'acquisition du module CommandPoint Premier AVR (Automated Vehicle Routing and Recommendation) et trois mises à jour pour l'optimisation de la géolocalisation pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 791 971,67 \$ USD à 6 448 264,67 \$ USD;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant no 4 entre la Ville de Montréal et cette firme à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1180206004  
80.01 (20.09)

---

**CM19 0017**

**Autoriser une dépense additionnelle de 87 997,02 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG15 0050), majorant ainsi le montant total du contrat de 753 878,89 \$ à 841 875,91 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'Avenant no 2 à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 87 997,02 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester;

2 - d'approuver le projet d'avenant n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 753 878,89 \$ à 841 875,91 \$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187900007  
80.01 (20.10)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM19 0018

**Conclure quatre ententes-cadres en biens et services d'une durée de 48 mois avec Solmatech inc. (contrat #1: 1 031 992,38 \$, taxes incluses, contrat #3: 589 671,13 \$, taxes incluses) et Groupe ABS inc. (contrat #2: 889 049,65 \$, taxes incluses, contrat #4: 524 752,28 \$, taxes incluses) pour des services de forages et d'essais de laboratoire pour différents projets de réfection d'infrastructures routières - Appel d'offres public 18-17185 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure quatre ententes-cadres, d'une durée de quarante-huit mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats, selon la survenance du premier de ces deux événements, pour la fourniture sur demande de services de forages et d'essais de laboratoire pour différents projets de réfection d'infrastructures routières;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les sommes maximales et les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17185 ;

<b><u>Contrat</u></b>	<b><u>Firme</u></b>	<b><u>Montant du contrat (taxes incluses)</u></b>
# 1	<i>Solmatech inc.</i>	1 031 992,38 \$
# 2	<i>Groupe ABS inc.</i>	889 049,65 \$
# 3	<i>Solmatech inc.</i>	589 671,13 \$
# 4	<i>Groupe ABS inc.</i>	524 752,28 \$

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1183855007  
80.01 (20.11)

---

**CM19 0019**

**Autoriser la cession de deux contrats de services professionnels entre Cobalt Architectes inc., St-Gelais Montminy et associés Architectes, S.E.N.C.R.L. et Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc., à titre d'intervenants, pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux et pour la mise à niveau de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds / Approuver les projets de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la cession des contrats de services professionnels de Cobalt Architectes inc. en faveur de St-Gelais Montminy et associés Architectes, S.E.N.C.R.L., dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (CG17 0313) et dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. pour la mise à niveau de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds (CG17 0081);
- 2 - d'approuver les projets de convention de cession, entre Cobalt Architectes inc. et St-Gelais Montminy et associés Architectes, S.E.N.C.R.L., aux termes desquels interviennent la Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc.

Adopté à l'unanimité.

1188184001  
80.01 (20.12)

---

**CM19 0020**

**Accorder un soutien financier annuel de 596 202,44 \$, taxes incluses, indexé de 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une somme totale de 1 204 328,93 \$, taxes incluses, répartie comme suit : 439 224,44 \$ en 2019 et 448 008,93 \$ en 2020 à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et de 156 978 \$ en 2019 et 160 117,56 \$ en 2020 à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 596 202,44 \$, taxes incluses, indexé de 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour un total de 1 204 328,93 \$, taxes incluses, réparti ainsi : soit 439 224,44 \$ en 2019 et 448 008,93 \$ en 2020 à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et 156 978 \$ en 2019 et 160 117,56 \$ en 2020 à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec, Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, pour une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2019 au 17 janvier 2021, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3 - d'ajuster la base budgétaire 2020 relativement à l'indexation de 2 % prévue à l'entente pour l'année 2020;
- 4 - de mandater le Service de sécurité incendie de Montréal à gérer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1186232001  
80.01 (20.13)

---

#### **CM19 0021**

**Approuver un projet d'avenant à la convention intervenue le 27 juin 2017 entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-ville (CG17 0254) relatif à la tenue deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 décembre 2019**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'avenant à la convention intervenue le 27 juin 2017 entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-ville (CG17 0254) relatif à la tenue de deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 décembre 2019;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cet avenant pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1181179013  
80.01 (20.14)

---

#### **CM19 0022**

**Accorder un soutien financier de 192 805 \$ à D-Trois-Pierres, organisme à but non lucratif de bienfaisance, pour une durée de trente-cinq mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 décembre 2021, afin de soutenir sa mission d'insertion sociale au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 192 805 \$ à D-Trois-Pierres, organisme à but non lucratif de bienfaisance, afin de soutenir leur mission d'insertion sociale au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche, pour une durée de trente cinq mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 décembre 2021;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1183277001  
80.01 (20.15)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **Article 80.01 (20.16)**

**Accorder des contrats de services professionnels d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale à Paquette & Associés, huissiers de justice s.e.n.c.r.l., Valade et Associés, huissiers de justice inc. et Hainault Gravel huissiers de justice inc., pour une période de 24 mois sans option de prolongation - Dépense totale estimée à 1 548 025,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17347 (6 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder des contrats de services professionnels d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale aux firmes Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., huissiers de justice, Valade et Associés, huissiers de justice inc. et Hainault Gravel huissiers de justice inc., ces dernières ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour une dépense estimée de 1 548 025,55 \$, taxes incluses, pour une durée de 24 mois, soit du 31 janvier 2019 au 30 janvier 2021, sans option de prolongation, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17347;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 13h 42, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter l'adoption de l'article 80.01 (20.16) à une phase ultérieure pour répondre à la demande du conseiller Adelhaq Sari qui souhaite obtenir réponse à son questionnement sur ledit article de la part du président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, qui n'est pas présent dans la salle du conseil.

La proposition est agréée.

---

#### CM19 0023

**Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Techno-Feu inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque E-One, pour une période de cinq ans - Appel d'offres sur invitation 18-17146 (montant estimé de l'entente 1 599 755,45 \$, taxes et indexation annuelle de 2 % incluses) (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Techno-Feu inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture sur demande de pièces authentiques de marque E-One, pour une durée de cinq ans, soit du 4 février 2019 au 3 février 2024, pour une dépense estimée à 1 599 755,45 \$, taxes et indexation annuelle de 2 % incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 18-17146;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1181541002  
80.01 (20.17)

---

#### CM19 0024

**Conclure deux ententes-cadres avec Médial conseil santé sécurité inc. et Alia Conseil inc. pour une durée de deux ans, avec option de renouvellement d'une année, pour des services professionnels de conception et de production de solutions de formation en ligne - Appel d'offres public 18-17223 (6 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres par lesquelles Médial conseil santé sécurité inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 2, et le seul soumissionnaire, Alia conseil inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 3, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de conception et production de solutions d'apprentissage en ligne, pour une durée de deux ans, avec option de renouvellement d'une année, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17223;



	Adjudicataires	Total
Contrat 2	Médial conseil santé sécurité inc.	598 870,05 \$
Contrat 3	Alia conseil inc.	413 881,26 \$

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1184384001  
80.01 (20.18)

---

## CM19 0025

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder deux contrats de services professionnels avec Systematix Technologies de l'information inc. (lot 1 au montant de 2 311 714,94 \$, taxes incluses) et Documens Traduction inc. (lot 2 au montant de 172 577,48 \$, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions numériques et sites web (rédaction et traduction de contenu web) / Appel d'offres public 18-17271 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques et sites web (rédaction et traduction de contenu web);
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire Systematix Technologies de l'information inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis pour le lot 1, et à Documens Traduction inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis pour le lot 2, les contrats à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17271;

Firme	Description	Montant
Systematix Technologies de l'information inc.	Lot 1 - Rédaction de contenu web	2 311 714,94 \$
Documens Traduction inc.	Lot 2- Traduction de contenu web	172 577,48 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187655002  
80.01 (20.19)

**CM19 0026**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Les Services EXP inc. (contrat #1: 8 628 579 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux d'infrastructures - Appel d'offres public 18-17017 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre par laquelle Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance de travaux de réfection de structures, pour une somme maximale de 8 628 579 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17017 ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187231099  
80.01 (20.20)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.23) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM19 0027**

**Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gérard de Cola inc., un espace à bureaux situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis, pour le poste de quartier 45 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, moyennant un loyer total de 698 200,86 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gérard de Cola inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 4 555 pieds carrés, situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 45 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 698 200,86 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184069020  
80.01 (20.21)

---

#### Article 80.01 (20.22)

**Autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 517 441 \$, taxes incluses, pour les travaux d'audit supplémentaire non prévus à la convention initiale dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., au cours des exercices financiers de 2019 et 2020, et ce, en conformité avec les modifications législatives, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 467 502,26 \$ à 2 984 943,26 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 2 à cet effet / Pour 2019, autoriser le transfert budgétaire au montant de 390 500 \$ du Bureau du vérificateur général vers le Service des finances / Autoriser un budget supplémentaire de dépenses au Service des finances pour un montant de 173 500 \$ financé à même une facturation à différents organismes et autoriser un transfert budgétaire de 136 000 \$ en provenance des dépenses de contingences / Pour l'année 2020, ajuster de façon récurrente la base budgétaire du Service des finances de 686 400 \$ au niveau des charges et de 152 500 \$ au niveau des revenus, en contrepartie, diminuer de façon récurrente la base budgétaire du volet des charges de 390 500 \$ et du volet des revenus pour 160 000 \$ du Bureau du vérificateur général**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 517 441 \$, taxes incluses, pour les travaux d'audit supplémentaire dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491), au cours des exercices financiers de 2019 et 2020 en regard au volet des nouveaux services imposés au vérificateur externe par le projet de loi 155 devenu la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*, sanctionnée en avril 2018, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 467 502,26 \$ à 2 984 943,26 \$, taxes incluses, ainsi que les nouveaux services devant être effectués par cette firme;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 2 entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à cet effet;
- 3 - d'autoriser le transfert budgétaire au montant de 390 500 \$ du Bureau du vérificateur général en faveur du Service des finances afin d'absorber les coûts résultant des nouvelles exigences d'audit imposées au vérificateur externe de la Ville à la suite des modifications apportées par le projet de loi 155 pour lesquels le Bureau du vérificateur général n'aura plus l'obligation d'effectuer ces travaux;
- 4 - d'autoriser pour l'année 2019 un budget supplémentaire de dépenses au Service des finances pour un montant de 173 500 \$ financé à même une facturation par la Ville auprès de différents organismes pour lesquels le vérificateur externe de la Ville effectuera des travaux d'audit financier en relation avec le projet de loi 155. Ces travaux d'audit étaient antérieurement facturés par le Bureau du vérificateur général;
- 5 - d'autoriser pour l'année 2019 un transfert budgétaire de 136 000 \$ en faveur du Service des finances en provenance des dépenses de contingences;
- 6 - d'autoriser pour l'année 2020 une augmentation de façon récurrente la base budgétaire du Service des finances de 686 400 \$ au niveau des charges et de 152 500 \$ au niveau des revenus;

- 7 - d'autoriser la diminution de façon récurrente la base budgétaire du volet des charges de 390 500 \$ et du volet des revenus pour 160 000 \$ du Bureau du vérificateur général;
- 8 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

---

À 13h 47, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter l'adoption de l'article 80.01 (20.22) à une phase ultérieure pour répondre à la demande du conseiller Alan DeSousa qui souhaite obtenir réponse à son questionnement sur ledit article de la part du président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, qui n'est pas présent dans la salle du conseil.

La proposition est agréée.

---

### CM19 0028

**Accorder un contrat de services professionnels à SSQ Assurance pour la gestion des régimes d'assurance collective en cas de décès et mutilations accidentels offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 / Autoriser le versement d'une somme approximative de 1 596 390 \$ (incluant la taxe de 9 %) pour la durée maximale du contrat de 9 ans 11 mois prenant fin le 31 décembre 2018, répartie de la façon suivante : la part de l'employeur est de 839 613 \$ et la part des employés et retraités est de 756 776 \$ / Appel d'offres public 18-17427 (3 soum.) / Accorder un contrat gré à gré à la Compagnie d'assurance AIG du Canada, pour une somme approximative de 15 700 \$ (incluant la taxe de 9 %), afin de maintenir les protections d'assurance décès mutilations accidentels des régimes d'assurance collective que la Ville s'est engagée à offrir à ses employés et retraités pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2019 (CG08 0527)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels à SSQ, Société d'assurance-vie inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la gestion des régimes d'assurance collective en cas de décès et mutilations accidentels offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme approximative de 1 596 390 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17427;
- 2 - d'accorder un contrat gré à gré, d'une valeur approximative de 15 700 \$, (incluant la taxe de 9%) pour la durée maximale du contrat de 9 ans et 11 mois se terminant le 31 décembre 2028, par lequel la Compagnie d'assurance AIG du Canada s'engage à maintenir les protections d'assurance décès mutilations accidentels des régimes d'assurance collective que la Ville de Montréal s'est engagée à offrir à ses employés, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2019;
- 3 - de mandater le Service des ressources humaines afin qu'il procède à la mise en application des contrats;
- 4 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM19 0029**

**Autoriser une dépense de 6 755 815,57 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG18 0122)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 755 815,57 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG18 0122);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184922024  
80.01 (30.01)

---

**CM19 0030**

**Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques ouvrant droit à une subvention évaluée à 345 000 \$ pour réaliser un rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le Service de l'eau à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ouvrant droit à une subvention de 345 000 \$ pour réaliser un rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal;

- 2 - d'autoriser la directrice du Service de l'eau à signer les documents de demande de subvention à cet effet, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1188020007  
80.01 (30.02)

---

#### **CM19 0031**

**Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2019, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant un montant maximum de 300 000 \$ annuellement / Préciser que l'entente intervenue avec l'ARTM dans le cadre de son programme OPUS+ Entreprise (CG18 0301) est à durée indéterminée et que les élus et les membres du personnel de cabinet peuvent y adhérer**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2019, renouvelable automatiquement pour 12 mois pour des paiements totalisant un maximum de 300 000 \$ annuellement ;
- 2 - de préciser, à des fins de transparence, que l'entente intervenue avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) dans le cadre de son programme OPUS+ Entreprise (CG18 0301) est à durée indéterminée et non pour une période de 12 mois, et de tenir compte du fait que les élus et le personnel de cabinet peuvent également adhérer à cette entente intervenue selon les mêmes paramètres que ceux déterminés pour les employés de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1187534001  
80.01 (30.03)

---

#### **CM19 0032**

**Autoriser une dépense de 9 785 706,21 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 8 camions échelles, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Aéro-feu ltée (CG15 0354)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 785 706,21 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 8 camions échelles, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Aéro-Feu ltée (CG15 0354);

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184922025  
80.01 (30.04)

---

#### **CM19 0033**

##### **Autoriser le report du dépôt des états financiers 2018 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2019, au plus tard**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le report du dépôt au bureau du greffier des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2018 du 31 mars au 30 avril 2019, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

1190029001  
80.01 (30.05)

---

#### **CM19 0034**

##### **Autoriser une dépense maximale de 743 600 \$ annuellement, pour la location jusqu'à concurrence de 65 véhicules, pour la durée du financement des projets ACCES, ACCEF, EILP et ACCES Cannabis, conformément aux ententes 2001-0034 et 2011-0009 intervenues entre le Service de police de la Ville de Montréal et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Gouvernement du Québec**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense maximale de 743 600 \$ annuellement, pour la location, jusqu'à concurrence de 65 véhicules, pour la durée du financement des projets ACCES, ACCEF, EILP et ACCES Cannabis, conformément aux ententes 2001-0034 et 2011-0009 intervenues entre le Service de police de la Ville de Montréal et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Gouvernement du Québec;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185841001  
80.01 (30.06)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CM19 0035**

#### **Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720 ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1185092005  
80.01 (42.01)

---

### **CM19 0036**

#### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 1 935 000 \$ pour financer l'achat d'équipements servant à l'échantillonnage des rejets industriels, pour l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques, pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et un emprunt de 450 000 \$ pour financer la protection et la réfection de bâtiments des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;



Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 1 935 000 \$ pour financer l'achat d'équipements servant à l'échantillonnage des rejets industriels, pour l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques, pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et un emprunt de 450 000 \$ pour financer la protection et la réfection de bâtiments des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1184060001  
80.01 (42.02)

---

### CM19 0037

#### **Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional**

La conseillère Catherine Clément-Talbot déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional ».

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil met aux voix l'article 80.01 (42.03) et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

**Dissidences :** Mme Andrée Hénault  
M. Luis Miranda  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1188168001  
80.01 (42.03)

---

**CM19 0038****Adoption - Règlement sur le remorquage des véhicules**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1172748001  
80.01 (42.04)

**CM19 0039**

**Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un maximum de quatre policiers à l'Équipe intégrée relative à la sécurité nationale (EISN) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), pour une durée de trois ans, à compter du 25 septembre 2017, avec la possibilité d'une prolongation pour une durée maximale d'une année et le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de deux postes pour la même période - Deux postes sont financés par la GRC et deux autres sont aux frais du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Approuver les projets d'entente de détachement à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser rétroactivement le prêt de services d'un maximum de quatre policiers à l'équipe intégrée sur la sécurité nationale (ÉISN) de la Gendarmerie royale du Canada GRC, pour une période de trois ans, à compter du 25 septembre 2017, avec la possibilité de prolongation pour une durée maximale d'une année;
- 2 - d'approuver les projets d'entente de détachement entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine du Canada concernant le détachement d'employés du Service de police de la Ville de Montréal à l'ÉISN;
- 3 - d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de deux postes pour la même période;
- 4 - d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;

5 - d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1175326002  
80.01 (50.01)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.01) et 80.01 (51.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 0040**

#### **Nomination des membres du Comité technique conformément au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer, à compter du 31 janvier 2019 et pour une période de deux ans, les personnes suivantes à titre de membres du Comité technique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002):

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- monsieur Hervé Logé, président du comité, chef de division, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- madame Christianne Cyrenne, directrice des travaux publics, arrondissement de LaSalle;
- monsieur Jean-François Dubuc, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau;
- monsieur Alain Dufresne, directeur des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- monsieur Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;

Membres provenant des autres municipalités liées:

- madame Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- monsieur Erik Rolland, directeur des travaux publics, Ville de Pointe-Claire;
- monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;
- monsieur Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

1185075005  
80.01 (51.01)

---

#### **CM19 0041**

##### **Nomination de monsieur Philippe Lambert, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Marie-Christine Lê-Huu**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de nommer monsieur Philippe Lambert, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Marie-Christine Lê-Huu;
- 2 - de remercier madame Lê-Huu pour sa contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1188021004  
80.01 (51.02)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 0042**

##### **Accorder un contrat à Néolect inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, pour une période de 18 mois - Dépense totale de 2 360 743,53 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 447920 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0009;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 146 130, 48 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 073 065,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447920 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 214 613,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1182968017

---

### **CM19 0043**

**Accorder un contrat à Néoelect inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, pour une période de 18 mois - Dépense totale de 1 681 858,38 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 447910 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0010;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 528 962,16 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 764 481,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447910 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 152 896,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1182968016

---

### **CM19 0044**

**Accorder un contrat aux Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 331 650 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 317101 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0007;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 955 720,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 188 416,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 317101 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 375 929,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1187231068

---

#### **CM19 0045**

**Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 3 117 781,54 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 409210 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0011;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 859 455,95 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 987 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409210 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 258 325,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187231073

---

#### **CM19 0046**

**Accorder un contrat à Groupe St-Lambert pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque d'Ahuntsic, située au 10300, rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 901 154,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5974 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0012;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 901 154,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque d'Ahuntsic, située au 10300, rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2 - d'accorder à Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 511 506,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5974;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1188183004

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 0047**

**Accorder un contrat de services professionnels à Rousseau Lefevbre inc. pour la réalisation du programme d'aménagement fonctionnel et technique dans le cadre du projet McGill College - Dépense totale de 311 705,85 \$ taxes, contingences et déboursés inclus - Appel d'offres public 18-17354 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0013;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 272 548,24 \$, taxes et déboursés inclus, pour la réalisation d'un programme d'aménagement fonctionnel et technique dans la cadre du projet McGill College ;
- 2 - d'accorder un contrat par lequel la seule firme soumissionnaire Rousseau Lefevbre inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 261 050,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17354 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 39 157,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.06 1186707002

---

**CM19 0048**

**Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à l'OBNL Fondation Villes Nouvelles Canada (New Cities Foundation) pour réaliser une démarche de positionnement pour le projet McGill College - Dépense totale de 272 466 \$, taxes, contingences et déboursés inclus / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0015;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 258 308 \$, taxes et déboursés inclus, pour réaliser une démarche de positionnement pour le projet McGill College ;
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'OBNL Fondation Villes Nouvelles Canada (New Cities Foundation) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 141 574 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 décembre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 14 158 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Marvin Rotrand  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.07 1187736002

**CM19 0049**

**Approuver un projet d'entente de collaboration entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant à confier au ministère la réalisation des travaux d'achèvement du réaménagement du carrefour des boulevards Henri-Bourassa et Pie-IX, dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX et d'autoriser une dépense maximale de 4 682 931,75 \$, taxes, contingences et incidences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0018;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de collaboration entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal visant à confier au ministère la réalisation des travaux d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX, dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 4 682 931,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le MTQ d'activités municipales prévues au projet d'entente;
- 3 - d'autoriser la Direction de la gestion du portefeuille de projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer tout document déposé par le MTQ pour paiement de ces travaux;



4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.08 1184139002

---

#### **CM19 0050**

**Accorder un contrat à Équipements Twin inc. (lot 1) pour la fourniture et l'installation de cinq bennes à copeaux sur des châssis de camion fournis par la Ville, pour une somme maximale de 663 980,63 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17301 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0048;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Équipements Twin inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation de 5 bennes à copeaux sur des châssis de camion fournis par la Ville (lot 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 663 980,63 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17301 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1184922023

---

#### **CM19 0051**

**Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de 29 camions châssis cabine de marque Ford F-350 et F-450, pour une somme maximale de 1 260 067,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17345 - (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0056;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Jacques Olivier Ford inc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de 29 camions châssis-cabine de marque Ford F-350 et F-450, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 260 067,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17345;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1188034014

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 0052**

**Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Jon Rafman, artiste professionnel faisant affaire sous le nom de Jon Rafman Studios inc., pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Transitions », dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, pour une somme maximale de 413 910 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0058;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Jon Rafman, artiste professionnel faisant affaire sous le nom de Jon Rafman Studios inc., s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Transitions », dans le cadre de projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, pour une somme maximale de 413 910 \$, taxes et contingences incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.11 1187637002

---

#### **CM19 0053**

**Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Nadia Myre, artiste professionnelle faisant affaire sous le nom Nadia Myre inc., pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dans l'attente | While Waiting », dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0059;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Nadia Myre, artiste professionnelle faisant affaire sous le nom de Nadia Myre inc, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dans l'attente | While Waiting », dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes et contingences incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.12 1187637004

---

#### CM19 0054

**Accorder un contrat à Loïselle inc. pour les travaux de démolition et de réhabilitation des sols dans le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre l'avenue Durocher et l'avenue Hutchison, dans le cadre du projet MIL Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 305 908,11 \$, taxes, variations des quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 420411 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0062;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 158 304,19 \$, taxes, variations des quantités et incidences incluses, pour la réalisation des travaux de démolition et de réhabilitation des sols dans le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre l'avenue Durocher et l'avenue Hutchison, dans le cadre du projet MIL Montréal;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 984 026,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420411;
- 3- d'autoriser une dépense de 147 603,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1181009025

---

**CM19 0055**

**Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 252 100 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441112 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0065;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 426 000 \$, taxes et incidences incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 261 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441112;
- 3- d'autoriser une dépense de 826 100 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1187231077

---

**CM19 0056**

**Accorder un contrat aux Entreprises Canbec construction inc. pour des travaux de conduites d'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et de conduits de Bell dans l'avenue Mercier, de la rue Bellerive à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 444 690,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 335501 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0061;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 331 718,47 \$, taxes et incidences incluses, pour des travaux de conduite d'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et de conduits de Bell Canada dans l'avenue Mercier, de la rue Bellerive à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- 2- d'accorder aux Entreprises Canbec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 143 792,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335501;
- 3- d'autoriser une dépense de 112 971,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.15 1187231066

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM19 0057**

**Accorder un contrat à 9163-8478 Québec inc., faisant affaire sous la raison sociale de Clôtures Summum, pour la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures situées dans les arrondissements du secteur Est de l'île de Montréal, soit Anjou, Le Plateau-Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 728 110,12 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17325 (lot 2 - secteur Est) (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0063;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 728 110,12 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures situées dans les arrondissements du secteur Est de l'île de Montréal, soit Anjou, du Plateau-Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9163-8478 Québec inc., faisant affaire sous la raison sociale de Clôtures Summum, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 658 110,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17325 (lot 2 - secteur Est);
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.16 1187513003

---

**CM19 0058**

**Accorder un contrat à G. Daviault Itée pour la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures situées dans les arrondissements du secteur Ouest de l'île de Montréal, soit Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, L'île-Bizard-Sainte-Geneviève, Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest, Verdun et Saint-Laurent - Dépense totale de 635 124,87 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17325 (lot 1 - secteur Ouest) (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0064;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 635 124,87 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures situées dans les arrondissements du secteur Ouest de l'île de Montréal, soit Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, L'île-Bizard–Sainte-Geneviève, LaSalle, du Sud-Ouest, Verdun et Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à G. Daviault ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 565 124,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17325 (lot 1 - secteur Ouest);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.17 1187513002

---

#### **CM19 0059**

**Accorder un contrat à Mécanicaction inc. pour la fabrication et l'assemblage du mur et tunnel de glace pour le projet Migration du Biodôme 2.0 - Dépense totale de 646 965,20 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 5984 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0066;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Mecanicaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fabrication et l'assemblage du mur et tunnel de glace dans le cadre du projet Migration du Biodôme 2.0, aux prix de sa soumission, soit somme maximale de 562 578,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 5984;
- 2- d'autoriser une dépense de 84 386,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1186891002

---

#### **CM19 0060**

**Accorder un contrat à Corporation de construction Germano pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au chalet du parc Jeanotte situé au 500, rue Laplante, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 782 649,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5985 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0067;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 782 649,20 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au chalet du parc Jeanotte situé au 500, rue Laplante, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Corporation de construction Germano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 729 268,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5985;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.19 1180652004

---

#### **CM19 0061**

#### **Approuver un projet d'entente pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour une période de 10 ans**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0075;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour une période de 10 ans.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.20 1180335006

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM19 0062**

**Approuver un projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Place Dupuis fiduciaire commerciale, pour une période de 30 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, des espaces à bureaux situés au 3<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie totale de 599,50 mètres carrés, pour un loyer total de 533 378,33 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0078;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis fiduciaire commerciale, pour une période additionnelle de 30 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, des espaces à bureaux situés au 3<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie d'environ 599 mètres carrés, pour un loyer total de 533 378,33 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la deuxième convention de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.21 1185323013

---

**CM19 0063**

**Approuver un projet de convention de prolongation de bail et de modification par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, du 1<sup>er</sup> février 2015 au 31 janvier 2025, une lisière de terrain le long de l'avenue Pierre-Dupuy, d'une superficie de 9 011,1 mètres carrés, à des fins de piste cyclable et d'espace vert, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un loyer total de 112 681,07 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0077;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation et de modification de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, du 1<sup>er</sup> février 2015 au 31 janvier 2025, une lisière de terrain le long de l'avenue Pierre-Dupuy, d'une superficie de 9 011,1 mètres carrés, à des fins de piste cyclable et d'espace vert, pour un loyer total de 112 681,07 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1185941002

---



**CM19 0064**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit résolution stipulé en sa faveur aux termes d'un acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Bridor inc., le 2 mars 2015, sur un terrain situé au nord de la rue de Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 379 654**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0079;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Bridor inc., le 2 mars 2015, sur un terrain situé au nord de la rue Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, reçu devant M<sup>e</sup> Jean-François Monette, notaire sous le numéro 1246 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 379 654 et affectant le lot 3 361 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'autoriser la directrice des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer l'acte de mainlevée du droit de résolution pour et au nom de la Ville, conformément au projet d'acte soumis.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.23 1181233002

---

**CM19 0065**

**Accorder un soutien financier de 1 145 000 \$ à Jeunesse au Soleil, sur une période de quatre ans, soit un montant de 170 000 \$ pour ses frais de déménagement et de location et un montant de 975 000 \$, en trois versements égaux de 325 000 \$, pour ses frais de location pour les années 2019, 2020 et 2021, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0081;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 1 145 000 \$, sur une période de quatre ans, à Jeunesse au Soleil, comprenant l'avance de fonds accordé en 2018 d'une somme de 150 000 \$ (CE18 2090) pour ses frais de déménagement et de location et trois autres versements d'une somme maximale de 345 000 \$ pour 2019 et de 325 000 \$ pour les années 2020 et 2021 respectivement, pour ses frais de location, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.24 1188056001

---

### CM19 0066

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 870 000 \$ à trois organismes, pour l'année 2019, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018 - 2021) / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0085;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 870 000 \$, aux 3 différents organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'Entente MIDI-Ville (2018-2021) :

Organisme	Projet et période	Montant
<b>Ensemble pour le respect de la diversité</b>	Prochaine station : Inclusion ! - 1 <sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2021	250 000 \$
<b>Service de soutien à la famille Hay Doun</b>	La clé de sol...d'accueil - 1 <sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2021	220 000 \$
<b>Carrefour de ressources en interculturel (CRIC)</b>	Réseau femmes-relais - 1 <sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2021	400 000 \$

2- d'approuver les 3 projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.25 1185970005

---

À 15 h 06, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose d'appeler le point 2 de l'ordre du jour « Période de questions des membres du conseil » étant donné le retour dans la salle du conseil de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et du président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

La proposition est agréée.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Déplore l'état des trottoirs à la suite de la pluie verglaçante tombée jeudi dernier sur la métropole
La mairesse Mme Valérie Plante, avant de répondre à la question du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, félicite et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil, soit Mme Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et M. Josué Corvil, conseiller de ville du district de Saint-Michel, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, qui se sont joints au conseil à la suite des élections partielles du 16 décembre dernier.		
M. Lionel Perez	M. Jean-François Parenteau	Demande à l'Administration de reconnaître la mauvaise gestion du dossier de déneigement et de prendre des mesures pour assurer la sécurité des citoyens lors de telle situation
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Explications souhaitées pour justifier le nombre de mise en chantier versus la promesse électorale de construire 12 000 unités de logements sociaux et abordables en 4 ans / Demande l'engagement que la somme de 104 M\$ disponibles pour le Programme Accès-logis soit utilisée afin d'atteindre l'objectif de 2018-2019
M. Dominic Perri	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande la mise en place de gestes concrets en 2019 pour éviter d'atteindre le nombre record d'accidents de piétons qui sont survenus en 2018 – mesures rapides pour améliorer et assurer la sécurité des piétons
Mme Patricia Lattanzio	Mme Valérie Plante	Explications souhaitées quant au fait de ne pas avoir utilisé les appareils croque-glace pour sécuriser les trottoirs impraticables après l'épisode de pluie verglaçante de la semaine dernière
Mme Christine Black	M. Craig Sauvé	Souhaite connaître le plan de match de l'Administration dans le dossier du futur centre animalier – Plusieurs petits centres animaliers seraient-ils moins coûteux qu'un seul grand centre ?
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosanie Filato)	Souhaite obtenir l'assurance que la convention avec le Centre de radicalisation sera reconduite et aimerait connaître l'échéancier pour la signature de ladite convention
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	Mesures concrètes qui seront mises en place pour améliorer le transport collectif afin de réduire les pannes, retards et interruptions du métro qui nuisent aux usagers et à la réputation du réseau de transport

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe la mairesse de Montréal que l'expression « mettre ses culottes » figure sur la liste des mots antiparlementaires et lui demande de retirer ses propos. La mairesse s'exécute.

À 15 h 36,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Souhaite connaître la position de l'Administration concernant le refus des citoyens quant à l'implantation d'un centre de tri sur l'ancien site de la carrière Francon, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Le conseiller Parenteau félicite le conseiller Corvil pour son élection à titre de conseiller de ville du district de Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.		
M. Josué Corvil	M. Jean-François Parenteau	Souhaite également savoir si ce projet est inscrit dans le Programme triennal d'immobilisations
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Souhaite connaître le moyen de financement préconisé pour la tarification sociale en transport collectif pour les personnes âgées, les jeunes et les personnes à faible revenu / l'Administration sera-t-elle obligée de faire un choix dans ses priorités ou de consulter les citoyens si elle ne reçoit pas d'aide financière du gouvernement du Québec en ce sens
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Christine Gosselin)	Souhaite connaître l'état de la situation du plan d'intervention majeur en ce qui concerne les travaux de réfection du Château Dufresne ainsi que l'échéancier prévu pour le lancement des appels d'offres pour lesdits travaux
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante	Demande si l'Administration a été informée que la réfection de la structure de l'autoroute métropolitaine se fera à l'identique avant l'annonce de la ministre déléguée aux Transports – demande si le gouvernement du Québec a pris en compte la volonté de l'Administration de ne plus refaire à l'identique lorsqu'il y a réfection des infrastructures

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 15 h 49.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 15 h 50, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 4.03 et dépose la liste des contrats.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018.

---

À 15 h 50, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

---

À 15 h 50, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 7.11.

#### **CM19 0067**

**Dépôt de l'avis du sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 13 décembre 2018 et du rapport du MAMH intitulé « Rapport synthèse du suivi des recommandations formulées dans les rapports d'audit publiés entre 2012 et 2014 concernant, notamment le Service de police de la Ville de Montréal »**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis du sous-ministre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 13 décembre 2018 et du rapport du MAMH intitulé « Rapport synthèse du suivi des recommandations formulées dans les rapports d'audit publiés entre 2012 et 2014 concernant, notamment le Service de police de la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, procède à la lecture de la lettre qui constitue un avis transmis par ledit ministère, en vertu de l'article 12 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*.

07.11

---

À 15 h 54, le leader de la majorité rappelle l'article 80.01 (20.01).

#### **CM19 0068 – (Suite)**

**Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, du contrat accordé à Bauval CMM (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres**

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à l'unanimité.

1187075005  
80.01 (20.01)

---

À 15 h 55, le leader de la majorité rappelle l'article 80.01 (20.16).

---

**CM19 0069 – (Suite)**

**Accorder des contrats de services professionnels d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale à Paquette & Associés, huissiers de justice s.e.n.c.r.l., Valade et Associés, huissiers de justice inc. et Hainault Gravel huissiers de justice inc., pour une période de 24 mois sans option de prolongation - Dépense totale estimée à 1 548 025,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17347 (6 soum.)**

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à l'unanimité.

1182346003  
80.01 (20.16)

---

À 15 h 57, le leader de la majorité rappelle l'article 80.01 (20.22).

---

**CM19 0070 – (Suite)**

**Autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 517 441 \$, taxes incluses, pour les travaux d'audit supplémentaire non prévus à la convention initiale dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., au cours des exercices financiers de 2019 et 2020, et ce, en conformité avec les modifications législatives, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 467 502,26 \$ à 2 984 943,26 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 2 à cet effet / Pour 2019, autoriser le transfert budgétaire au montant de 390 500 \$ du Bureau du vérificateur général vers le Service des finances / Autoriser un budget supplémentaire de dépenses au Service des finances pour un montant de 173 500 \$ financé à même une facturation à différents organismes et autoriser un transfert budgétaire de 136 000 \$ en provenance des dépenses de contingences / Pour l'année 2020, ajuster de façon récurrente la base budgétaire du Service des finances de 686 400 \$ au niveau des charges et de 152 500 \$ au niveau des revenus, en contrepartie, diminuer de façon récurrente la base budgétaire du volet des charges de 390 500 \$ et du volet des revenus pour 160 000 \$ du Bureau du vérificateur général**

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à l'unanimité.

1180192001  
80.01 (20.22)

---

À 15 h 59, le leader de la majorité rappelle les articles 15.01 et 15.02 afin de procéder à l'étude de ces points en présence des invités au balcon.

---

**CM19 0071****Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste**

Attendu que la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste est soulignée chaque année le 27 janvier, date de libération du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1945;

Attendu que l'Holocauste constitue une tragédie sans précédent de l'histoire de l'humanité;

Attendu que des millions de personnes, dont les deux tiers des Juifs d'Europe, mais aussi des Tziganes, des Slaves, des personnes handicapées, des Témoins de Jéhovah, des homosexuels, des opposants politiques et des artistes, ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que les leçons tirées de l'Holocauste doivent nous prémunir contre les dangers de l'extrémisme;

Attendu que la thématique de cette année, *Demand and Defend Your Human Rights*, encourage les jeunes à tirer des leçons de l'Holocauste, à lutter contre la discrimination et à défendre les valeurs démocratiques dans leurs communautés, à une époque où les groupes haineux et la peur de l'autre se propagent partout dans l'espace public et à travers le monde;

Attendu que les 9 et 10 décembre derniers marquaient respectivement le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, et le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

Attendu que Montréal a accueilli de nombreux survivants et survivantes de l'Holocauste qui ont contribué à développer, à façonner et à enrichir la ville;

Attendu que Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivants de l'Holocauste;

Attendu que le Musée de l'Holocauste Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, œuvre depuis 40 ans cette année à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Sue Montgomery  
M. Lionel Perez  
M. Francesco Miele  
M. Marvin Rotrand  
et l'ensemble des membres présents

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, qui avait lieu hier, le 27 janvier;
- 2- continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, l'empathie et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

---

Un débat s'engage.

---

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la déclaration.

La mairesse de Montréal souhaite la bienvenue aux invités présents au balcon, soit Mme Audrey Licop, directrice des communications du Musée de l'Holocauste de Montréal, M. Kyle Mathews et Mme Marie Lamanche de Montreal institute for genocide and human rights studies de l'Université Concordia ainsi que M. Patrick Benaroch de CIJA et les remercie de leur présence pour l'adoption de cette déclaration au lendemain de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. La mairesse de Montréal souligne le travail effectué depuis plusieurs années par le Musée de l'Holocauste de Montréal et le Montreal institute for genocide and human rights studies qui œuvrent à tous les jours à préserver la mémoire des victimes de l'holocauste en partageant leurs histoires avec la jeune génération et les remercie de contribuer à faire de Montréal une ville solidaire, inclusive, sécuritaire et ouverte.

Le vice-président du conseil remercie la mairesse pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour remercier la mairesse de Montréal pour la présentation de la déclaration. Il poursuit et souligne la volonté commune exprimée par ce devoir de mémoire et pour se rappeler à quel point l'Holocauste, qui constitue une période sombre de l'histoire de l'humanité, a débuté bien avant 1939 d'où la nécessité de travailler en amont pour développer la tolérance par la connaissance d'autrui et par l'enseignement des génocides ayant eu cours au 20<sup>e</sup> siècle dans les écoles afin de conscientiser ces adultes de demain face aux dangers de l'intolérance et de dire « plus jamais » pour que jamais ceci ne recommence.

Le vice-président du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

## **CM19 0072**

### **Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs**

Attendu que le 28<sup>e</sup> Mois de l'histoire des Noirs débutera le 1<sup>er</sup> février et se terminera le 28 février 2019;

Attendu que le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2019 « Voix d'émancipation » reconnaît l'apport inestimable des femmes des communautés noires dans la lutte et la protection des droits de la personne;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs et que nous soulignons officiellement, depuis le 1<sup>er</sup> février 2007, la contribution historique des communautés noires à la société québécoise;

Attendu que les Noirs contribuent depuis les tout débuts de Montréal à façonner et à enrichir le caractère exceptionnel de la métropole;

Attendu que cette année marque entre autres le 50<sup>e</sup> anniversaire des manifestations de 1969 qui ont mené à l'arrestation de centaines d'étudiants et étudiantes qui occupaient le centre informatique de l'édifice Henry F. Hall, qui fait aujourd'hui partie de l'Université Concordia, en soutien à six étudiants antillais ayant déposé des plaintes de racisme contre leur professeur;

Attendu que les personnes issues des communautés noires constituent le plus important groupe de minorité visible dans la métropole;

Attendu que la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis plus d'un quart de siècle des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et rend hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- reconnaisse l'apport essentiel des communautés noires dans l'histoire de Montréal;
- 2- encourage la population montréalaise à participer aux activités du Mois de l'histoire des Noirs 2019 afin de souligner l'importance des communautés noires dans la vie montréalaise.

---

Un débat s'engage.

---



Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole à la conseillère Magda Popeanu pour la présentation de la déclaration.

La conseillère Popeanu, avant de présenter la déclaration, invite tous les membres du conseil à l'appuyer et souligne le travail incroyable de l'équipe organisatrice du Mois de l'histoire des Noirs porté, depuis des décennies, par M. Michael Farkas, qui œuvre au rayonnement des communautés noires et à l'implication des jeunes. Elle poursuit et salue également Mme Carla Beauvais et Mme Claire-Anse Saint-Éloi, deux jeunes femmes dynamiques et innovantes ainsi que le conseil d'administration qui supporte M. Farkas dans son travail. La conseillère Popeanu indique que cette année le Mois de l'histoire des Noirs mettra en lumière 12 femmes noires qui reflètent la diversité des communautés noires et sont des exemples de résilience face à la discrimination à laquelle elles sont trop souvent confrontées. Elle poursuit et invite les membres du conseil à venir rencontrer ces 12 femmes d'exception le 1<sup>er</sup> février prochain, à l'hôtel de ville, lors du lancement des activités qui se dérouleront tout le mois de février, dans le cadre du Mois de l'histoire des noirs.

Le vice-président du conseil remercie la conseillère Popeanu pour son intervention et cède respectivement la parole au conseiller Josué Corvil, à la conseillère Caroline Bourgeois et au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le conseiller Corvil prend la parole pour souligner que depuis 28 ans, le Mois de l'histoire des noirs célèbre la force de la diversité montréalaise. Il salue la vitalité, le dynamisme et la résilience des citoyens de la communauté noire et leur contribution à la vie Montréalaise pour faire de Montréal une société égalitaire et inclusive. Il poursuit et salue les organisateurs de la 28<sup>e</sup> édition de cet événement, les membres de la table ronde ainsi que les deux porte-paroles soit Mme Pat Dillon-Moore et Mme Marieme NDiaye.

La conseillère Bourgeois prend la parole pour remercier les citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de lui avoir accordé leur confiance à titre de mairesse de l'arrondissement lors de l'élection partielle de décembre dernier. Elle poursuit et se dit honorée de faire sa première intervention sur cette déclaration pour célébrer les différents acteurs de cette communauté qui se sont engagés, chaque jour, à améliorer notre société et à reconnaître leur apport pour faire de la Ville de Montréal un modèle d'inclusion. La conseillère Bourgeois poursuit et souligne la contribution exceptionnelle de cette communauté dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ainsi que l'implication des jeunes de cette communauté qui sont fiers de leurs racines et qui voient à préserver leur histoire et leur culture. Elle prend l'engagement de travailler à la poursuite de l'amélioration des services en tenant compte des besoins, des intérêts et des aspirations des personnes des minorités visibles afin de permettre à chacune de prendre une part active au développement de la ville.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, prend à son tour la parole pour joindre sa voix aux autres intervenants et en profite pour rendre hommage aux personnes noires et pour conscientiser la population face aux défis et aux difficultés auxquels cette communauté est confrontée et invite la population à travailler ensemble pour une société plus juste et égalitaire pour toutes les Montréalaises et tous les Montréalais.

Le vice-président du conseil remercie tous les intervenants pour leur soutien à cette déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM19 0073**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200 2088 Québec inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 20<sup>e</sup> Avenue, de la rue Everett à la rue Villeray et des travaux de réfection de chaussée dans la 20<sup>e</sup> Avenue, de la rue Villeray à la rue Jean-Talon et dans la 18<sup>e</sup> Avenue, de la rue Villeray au boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 2 730 599,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 409110 (10 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0138;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 505 908,49 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 20<sup>e</sup> avenue, de la rue Everett à la rue Villeray ainsi que des travaux de voirie dans les rues avoisinantes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 246 908,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409110;
- 4 - d'autoriser une dépense de 224 690,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.26 1187231063

**CM19 0074**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour la réalisation des travaux de peinture et travaux divers au pont de la Concorde situé dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy, au-dessus du fleuve St-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 22 067 067,44 \$, taxes, variations des quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 440710 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0139;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 249 831,87 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de peinture et travaux divers au pont de la Concorde, situé dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy au-dessus du fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant les variations de quantités et les incidences, le cas échéant;

- 3- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 172 355,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 440710;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 817 235,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.27 1187000009

---

### **CM19 0075**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 14 648 702,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5958 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0141;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 14 648 702,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 3- d'accorder un contrat à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 366 992,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5958;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 855 048,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.28 1186676003

**CM19 0076**

**Autoriser une dépense additionnelle de 570 672 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine, dans le cadre du contrat 14341 accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi le montant du contrat de 3 909 958,04 \$ à 4 480 630,04 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0137;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 570 672 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine, dans le cadre du contrat accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 909 958,04 \$ à 4 480 630,04 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1185965006

---

**CM19 0077**

**Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Patrick Bernatchez, artiste professionnel faisant affaire sous le nom Studio Patrick Bernatchez inc., pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « 29 " 53 » sur la place centrale du site Outremont, pour une somme maximale de 1 207 237,50 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0131;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Patrick Bernatchez, artiste professionnel faisant affaire sous le nom Studio Patrick Bernatchez inc., s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « 29 • 53 » sur la place centrale du site Outremont, pour une somme maximale de 1 207 237,50 \$, taxes et contingences incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.30 1180230004

---

**CM19 0078**

**Approuver un projet d'entente « Subordination and Standstill Agreement » à intervenir entre 9307-6925 Québec inc, Peter Skierka, Les Habitations Duff Court, Computershare Trust Company of Canada et la Ville de Montréal / Autoriser une cession de rang hypothécaire en faveur du nouveau prêteur, à l'échéance du prêt hypothécaire de 1<sup>er</sup> rang**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0143;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente « *Subordination and Standstill Agreement* » à intervenir entre 9307-6925 Québec inc., Peter Skierka, Les Habitations Duff Court et Computershare Trust Company of Canada et la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ledit projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser une cession de rang hypothécaire en faveur du nouveau prêteur privé, à l'échéance du prêt hypothécaire de 1<sup>er</sup> rang.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1193227001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM19 0079**

**Offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour gérer et réaliser les travaux visant la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0089;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour gérer et réaliser les travaux visant à mettre aux normes les clôtures ceinturant les installations aquatiques municipales extérieures, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1187513001

---

**CM19 0080**

**Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoirs à l'intersection des avenues Casgrain et Fairmount Est, ainsi qu'à l'intersection des avenues De Gaspé et Fairmount Est, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0090;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoirs à l'intersection des avenues Casgrain et Fairmount Est, ainsi qu'à l'intersection des avenues De Gaspé et Fairmount Est, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1181097017

---

**CM19 0081**

**Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement à l'intersection des avenues Somerled et Draper, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0091;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement à l'intersection des avenues Somerled et Draper, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1181097018

---

**CM19 0082**

**Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux de la Société de développement commercial du Quartier Latin, entre 3 h et 6 h, lors de la Nuit blanche le 3 mars 2019**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0093;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux identifiés dans le tableau ci-dessous de la Société de développement commercial du Quartier Latin, entre 3 h et 6 h, lors de la Nuit Blanche, le 3 mars 2019 :

<b>Raison sociale</b>	<b>Adresse</b>
9362-7222 Québec inc.	1738, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K6
9209-0752 QUÉBEC INC.	403, rue Ontario E, Montréal (Québec) H2L1N5
9335-0130 Québec inc.	1567, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K3
9099-6034 QUÉBEC INC.	1658, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K6
LE SAINT-BOCK BRASSERIE ARTISANALE INC.	1749, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9044-2682 QUÉBEC INC.	1627, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K3
9141-3757 QUÉBEC INC.	1-1703, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9141-3757 QUÉBEC INC.	1-1703, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9337-6614 Québec inc.	2031, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K8
2630-2240 QUEBEC INC.	1649, rue Saint-Denis, Montréal, (Québec) H2X3K4
9372-8624 Québec inc.	2040, rue Saint-Denis, Montréal Québec H2X1E7
9260-6169 QUÉBEC INC.	1904-1160, rue Saint-Mathieu, Montréal (Québec) H3H2P4

Adopté à l'unanimité.

30.04 1187796009

---

#### **CM19 0083**

**Déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique de respect de la personne, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0098;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique de respect de la personne, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.05 1185019001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM19 0084**

**Autoriser des virements budgétaires totalisant 468 024 \$, pour l'année 2019, en provenance des arrondissements de Montréal-Nord, d'Ahuntsic-Cartierville et de Verdun vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications et ce, à compter du 2 février 2019 / Autoriser pour l'année 2020 et les années subséquentes, un ajustement de la base budgétaire de 513 000 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0103;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser des virements budgétaires totalisant 468 024 \$ en provenance des 3 arrondissements vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications, pour l'année 2019, se détaillant comme suit : 78 004 \$ de l'arrondissement de Montréal-Nord, 234 012 \$ de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et 156 008 \$ de l'arrondissement de Verdun;
- 2- d'ajuster la base budgétaire de l'ordre de 513 000 \$ en provenance des arrondissements de Montréal-Nord (85 500 \$), d'Ahuntsic-Cartierville (256 500 \$) et de Verdun (171 000 \$) vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications, pour l'année 2020 et les années subséquentes;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1186376002

---

**CM19 0085**

**Autoriser le transfert de 4 997 300 \$, montant inutilisé des surplus accumulés affectés du corporatif vers les surplus de gestion de l'arrondissement de Saint-Laurent**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0155;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert de 4 997 300 \$, montant inutilisé des surplus accumulés affectés du corporatif vers les surplus de gestion de l'arrondissement de Saint-Laurent;



- 2- de procéder au transfert budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1187989003

---

À 16 h 41, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

---

#### **CM19 0086**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1182891003

---

#### **CM19 0087**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 3 746 517 du cadastre du Québec**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 3 746 517 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1180603013

---

#### **CM19 0088**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1185950001

---

**CM19 0089**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1182968001

---

**CM19 0090**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1186620014

---

**CM19 0091**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1183690009

---

**CM19 0092**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue de Bleury**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue de Bleury », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1181103006

---

**CM19 0093**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue Clark**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue Clark », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1181103005

---

**CM19 0094**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1187235006

---

**CM19 0095**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1183690010

---

**CM19 0096**

**Avis de motion et dépôt - Règlement sur la politique de respect de la personne**

**Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la Politique de respect de la personne », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.11 1185019001

---

**CM19 0097**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.12 1186620013

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM19 0098**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1532;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation » à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1532;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 novembre 2018, par sa résolution CE18 1941;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.01 1182968015

*Règlement 19-001*

---

**CM19 0099**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1533;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1533;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018, par sa résolution CE18 2014;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.02 1183599006

*Règlement 05-056-5*

---

**CM19 0100**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1534;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie » à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1534;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018, par sa résolution CE18 2082;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'espace pour la vie », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1187610001

*Règlement 19-002*

---

À 17 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 28 janvier 2019  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 28 janvier 2019 – 19 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Micheline Rouleau, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Peter McQueen et M. Marvin Rotrand.

**ABSENCES AVEC MOTIF ABSENCE AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Robert Beaudry, M. Richard Ryan et Mme Lise Zarac.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DES VOTES ENREGISTRÉS SUR LES ARTICLES 65.02 ET 65.03 :**

M. Robert Beaudry, M. Richard Ryan et Mme Lise Zarac.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice  
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte. Avant de débiter avec la période de questions du publique, elle souligne les anniversaires de naissance du mois de janvier des conseillères et conseillers Marvin Rotrand, Normand Marinacci, Maja Vodanovic, François William Croteau, Laurence Lavigne-Lalonde et Hadrien Parizeau et présente ses excuses pour avoir omis de souligner ces anniversaires en début de l'assemblée. Elle poursuit et informe les membres du conseil que la conseillère Marie-Josée Parent, qui siégeait à titre d'indépendante, a rejoint les rangs de l'équipe Projet Montréal à partir de ce jour.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Yvon Gauthier	Mme Christine Gosselin	Mesures prévues pour aider les propriétaires de maisons de type « Shoebox » qui souhaitent apporter des modifications à leur bâtiment dans le contexte de l'adoption d'un règlement qui restreint la transformation de ces bâtiments / Souhaite savoir si ladite réglementation sera applicable à tous les autres arrondissements
M. James Matthew Chapman	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Félicitations à l'arrondissement de Saint-Laurent pour avoir franchi la 5 <sup>e</sup> étape de la Fédération canadienne des municipalités dans sa démarche de partenariat dans la protection du climat par la réduction des gaz à effet de serre / Remerciement à la Ville pour avoir remis ses données climatiques au processus de benchmarking du climat des villes canadienne / Remerciements pour le plan de réaménagement du square Phillips en espace vert / Félicitations pour la modalisation du processus dans le cadre de l'entente entre la Ville et les fondations David Suzuki et Trottier pour la lutte contre les changements climatiques / Prendre des mesures pour offrir à Montréal le statut de ville carboneutre pour son 400 <sup>e</sup> anniversaire
M. Daniel Major	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Application des règlements municipaux et respect du référendum des citoyens en ce qui concerne les nouveaux lieux de culte dans l'arrondissement d'Outremont - souhaite connaître la superficie qu'occupera la synagogue sur le terrain situé à l'angle des rues Champagneur et Bernard
Mme Christa Japel	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Rendre accessibles aux citoyens les procès-verbaux des commissions à la suite des consultations tenues à l'arrondissement d'Outremont concernant l'implantation de nouveaux lieux de culte
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Remerciements adressés à l'Administration pour avoir aménagé un lieu public à la place du stationnement dans le secteur du parc Bellerive / Urgence d'agir pour promouvoir la lutte contre les changements climatiques afin d'atteindre la cible de réduction pour 2020
Mme Henry Desbiolles	M. Jean-François Parenteau	Exprime des vœux de Bonne année aux membres du conseil – Demande de prioriser le déneigement des débarcadères et des trottoirs afin d'améliorer l'accessibilité universelle sur l'île de Montréal – Demande l'application des exigences de l'arrondissement de Verdun en matière d'accessibilité universelle dans tous les autres arrondissements
M. François Picard	M. Craig Sauvé	Demande l'amélioration du transfert d'informations aux citoyens pour une meilleure compréhension du projet d'un service rapide par bus (SRB) Pie-IX – questionne l'objectif de ce projet en terme d'amélioration du transport
M. Jean Duval	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Déplore le déneigement des pistes cyclables avant celui des trottoirs – prioriser la sécurité des piétons durant les quatre saisons



<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Ghislain Gagnon	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Suggestion de prolonger la ligne bleue jusqu'à la station de métro Honoré-Beaugrand pour optimiser l'utilisation de la ligne bleue et alléger la congestion de la ligne verte afin d'améliorer le transport collectif – Demande de questionner les responsables du transport sur la faisabilité de ce prolongement
M. David T. Homel	M. Alex Norris	Déplore la tenue d'une consultation après la destruction du terrain nord au parc Jeanne-Mance – demande le rétablissement dudit terrain
M. Robert Longtin	M. Jean-François Parenteau	Déplore les lacunes au niveau du déneigement des débarcadères et des trottoirs affectant ainsi l'accessibilité universelle et la qualité de vie des citoyens à mobilité réduite
Mme Emely Lefrançois	M. Jean-François Parenteau	Établir des standards plus élevés en matière de déneigement des trottoirs et des débarcadères dans la nouvelle politique sur l'accessibilité universelle - consultation publique souhaitée auprès des différentes associations en ce qui a trait à l'élaboration de la nouvelle politique
Mme Michelle Emond	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Mesures prévues par la ville centre pour venir en aide aux propriétaires de maisons de type « Shoebox » afin de leur permettre de répondre aux exigences de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en matière de préservation et de valorisation de ces bâtiments patrimoniaux d'après la nouvelle réglementation
M. Laurent Gagné	Mme Christine Gosselin	Démarches de la ville-centre auprès du gouvernement du Québec pour une bonification des programmes de rénovations résidentielles en référence aux maisons de type « Shoebox » - Justifications à l'effet que le thème patrimoine modeste ne s'applique plus au résidentiel en matière de subvention à la rénovation

---

À 20 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Lionel Perez

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens afin de terminer la liste de noms inscrits, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

M. Francis Lapierre	M. Éric Alan Caldwell	Choix que l'Administration est prête à faire entre l'implantation du tarif social, un réseau express métropolitain (REM) et une ligne rose afin d'éviter d'augmenter la dette au nom du transport collectif – réduction des ambitions souhaitée pour honorer la promesse électorale de l'implantation d'un tarif social
M. Martin Dion	M. Jean-François Parenteau	Engagement à prioriser le déneigement des débarcadères et des entrées bateaux pavés, dès la prochaine bordée de neige, pour sécuriser le déplacement des personnes à mobilité réduite

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 07. Elle remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

---

À 20 h 10, le leader de la majorité rappelle l'article 7.09 afin de faire coïncider son dépôt avec la présence des invités au balcon.

---

#### **CM19 0101**

#### **Dépôt du document intitulé « L'avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans » et des recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document intitulé « L'avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans » et des recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin prend la parole et, au nom de l'opposition officielle, salue le travail effectué par le Conseil jeunesse de Montréal qui a permis le dépôt de cet avis et de documenter les besoins et les attentes des 17-30 ans sur le transport à Montréal. Le conseiller indique qu'il est du devoir des élus.es d'écouter les jeunes et que leur travail doit être pris en compte tant par la STM lors de sa consultation sur la refonte du réseau d'autobus, que par l'ARTM pour l'élaboration du Plan stratégique de développement du transport collectif métropolitain d'ici 2020 en vue d'instaurer une nouvelle tarification sociale. Le conseiller Langevin remercie les invités présents et les félicite pour le travail accompli.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Laurence Lavigne Lalonde.

La conseillère Lavigne Lalonde prend la parole et salue les invités au balcon, soit Mme Alice Miquet, présidente du Conseil jeunesse de Montréal (CJM), M. Rami Habib, vice-président, M. Yazid Djenadi, ainsi que l'ensemble des membres du CJM pour ce travail rigoureux dont le sujet est extrêmement d'actualité et qui démontre que les jeunes se déplacent de plus en plus en transport actif et collectif. La conseillère Lavigne Lalonde remercie les invités pour leur présence et pour l'excellent travail qui représente bien les intérêts des Montréalaises et des Montréalais.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand indique qu'il accueille le rapport du CJM avec un certain intérêt et trouve louable que les jeunes soient incités à utiliser des modes de transport plus durables et collectifs. Il poursuit et indique que certains éléments ou demandes contenus dans ce rapport apporteront une pression supplémentaire sur l'Administration en place lors de ses représentations auprès du gouvernement du Québec. Le conseiller évoque qu'il faudra également prendre en considération les coûts associés à ces nombreux projets proposés et le financement découlant de ces derniers. Pour terminer, le conseiller Rotrand remercie le Conseil jeunesse de Montréal pour le travail effectué.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Éric Alan Caldwell.

Le conseiller Caldwell débute son intervention en remerciant les membres du CJM pour la qualité du rapport déposé. Le conseiller Caldwell intervient sur les recommandations proposées en faisant la lecture des recommandations 2 et 7 et invite les membres à venir le rencontrer afin de poursuivre la discussion car certaines recommandations méritent d'être considérées et d'autres appellent à une évaluation des impacts. Pour terminer, le conseiller rappelle l'importance de ces enjeux pour le futur de nos jeunes.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 0102**

#### **Nommer le parc Lily-Tasso à l'intersection du boulevard Perras et de l'avenue du Fief-Carion, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0118;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc Lily-Tasso » le nouveau parc situé à l'angle nord-est du boulevard Perras et de l'avenue du Fief-Carion, constitué du lot 3 397 645 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

46.01 1184521022

---

#### **CM19 0103**

#### **Renommer « avenue Albert-Louis-Van Houtte » la partie de la 19<sup>e</sup> Avenue située au nord de la rue Jarry Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0119;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « avenue Albert-Louis-Van Houtte » la partie de la 19<sup>e</sup> Avenue située entre la rue Jarry Est et le boulevard Robert et correspondant au lot 2 214 541 ainsi que d'une partie du lot 2 213 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui constitue la 19<sup>e</sup> Avenue au nord de la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

46.02 1184521020

---

**CM19 0104**

**Nommer le parc Pierre-Dansereau, dans l'arrondissement d'Outremont**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0120;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc Pierre-Dansereau » le nouveau parc public compris entre les avenues Champagneur et Querbes, au nord de l'avenue Ducharme, et localisé sur le lot 5 273 847 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

46.03 1184521029

---

**CM19 0105**

**Nommer l'allée Léo-Bricault, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0121;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « allée Léo-Bricault » la nouvelle voie publique constituée du lot 6 049 146 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

46.04 1184521025

---

**CM19 0106**

**Nommer la place des Fleurs-de-Macadam, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0122;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « place des Fleurs-de-Macadam » la nouvelle place publique située entre les rues Boyer et de Mentana, au sud de l'avenue du Mont-Royal Est, constituée du lot 2 317 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

46.05 1184521026

---

### CM19 0107

#### **Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal adopte un budget carbone ambitieux afin de faire de Montréal une ville carboneutre en 2050**

Avant sa présentation, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose une nouvelle version de la motion qui se lit comme suit :

Attendu que plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes et qu'environ 75 % de l'effet de serre provenant de sources humaines est attribuable aux émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>);

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 30 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2020 dans son *Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise (2013-2020)*, objectif qui a été rehaussé à 35 % à la suite de son adhésion au collectif C40 en 2016, mais que selon le Suivi 2018 de ce plan, cet objectif risque de ne pas être atteint, démontrant l'importance d'accroître nos efforts;

Attendu que dans la foulée de l'Accord de Paris sur le climat signé en 2015, la Ville de Montréal s'est dotée d'un troisième plan de développement durable (2016-2020) comprenant le défi ambitieux de réduire de 80 % les émissions de GES de la collectivité par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050;

Attendu que la présente administration a annoncé son intention de rendre la Ville de Montréal carboneutre d'ici 2050 et que cet objectif ambitieux ne pourra être atteint que si l'ensemble de la collectivité pose des gestes concrets, puisque les activités municipales couvrent moins de 2 % des émissions des GES de la collectivité;

Attendu que le concept de budget carbone a été introduit par le Groupe international d'experts sur le climat (GIEC) et qu'il est défini selon l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, comme « *une mesure de la quantité maximum de gaz à effet de serre (GES) (...) qui peut être émise dans l'atmosphère au cours d'une période donnée, si l'on veut éviter que le réchauffement climatique ne franchisse le seuil sécuritaire de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle* »;

Attendu qu'un budget carbone est un outil de gouvernance et de planification chiffré qui permet de :

- Indiquer la quantité maximum de GES qui peut être émise dans l'atmosphère au cours d'une période donnée;
- Quantifier des cibles annuelles de réduction d'émissions de GES nécessaires pour ne pas dépasser cette quantité maximum;
- Indiquer des mesures de mitigation à implanter et estimer leurs effets en matière de réduction des émissions de GES pour garantir l'atteinte de ces cibles;
- Indiquer clairement la responsabilité de chaque service, organisme et partenaire dans l'implantation des mesures de mitigation et les engager à respecter un échéancier;
- Allouer les montants nécessaires pour l'implantation des mesures de mitigation.

Attendu que ces éléments font partie de la nouvelle approche développée pour lutter contre les changements climatiques dans le cadre de l'entente conclue avec le C40, la Fondation Suzuki et la Fondation Familiale Trottier pour l'élaboration d'un Plan de réduction des GES et d'un Plan d'adaptation et de résilience aux changements climatiques pour l'horizon 2020;

Attendu qu'un tel budget carbone, développé à l'échelle de la Ville de Montréal permettrait de connaître la quantité maximum de CO<sub>2</sub> que la collectivité montréalaise peut émettre en une période donnée en vue d'atteindre les objectifs qui feront de Montréal une ville neutre en carbone en 2050;

Attendu que plusieurs villes à travers le monde telles que Londres et Oslo ont adopté un budget carbone qui incorporent les mesures mises en œuvre et financées par leurs gouvernements nationaux, et que l'implantation d'un tel outil par la ville d'Oslo lui a permis de remporter le prix de *European Green Capital 2019*;

Attendu que Montréal, à titre de ville leader en matière de lutte aux changements climatiques, participe avec Toronto, Vancouver et le C40 à un nouveau groupe de travail mené par *l'Association des comptables agréés du Canada* et financé par *Ressources naturelles Canada* dont l'objectif est de produire des orientations concrètes pour une meilleure divulgation des informations financières relatives au climat et à la prise de décisions dans les secteurs publics et privés;

Attendu que Montréal serait la première ville en Amérique du Nord à implanter un budget carbone et se positionnerait comme un leader dans la lutte aux changements climatiques;

Attendu que le dernier inventaire des émissions de la collectivité montréalaise fait le portrait des émissions de GES de 2014; alors que le Québec et le Canada ont tous deux produit des inventaires pour 2015 et 2016 et que Montréal s'est jusqu'à maintenant appuyé sur ces données gouvernementales;

Attendu qu'un inventaire des émissions de GES fondé sur les données les plus récentes est le premier pas pour évaluer si les actions mises en oeuvre sont efficaces pour atteindre les cibles de réduction des GES, et s'avère donc un outil complémentaire essentiel au budget carbone;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Lionel Perez  
M. Jean-François Parenteau

Et résolu :

- 1- que la Ville s'engage à développer un budget carbone;
- 2- que ce budget carbone soit intégré dans les travaux avec les fondations et le C40 pour la réalisation de l'élaboration d'un Plan de réduction des GES et d'un Plan d'adaptation et de résilience aux changements climatiques pour l'horizon 2020;
- 3- que la Ville se dote d'outils lui permettant d'évaluer les investissements municipaux en considération de leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire Montréalais, et développe des indicateurs environnementaux à intégrer au budget et programme triennal d'immobilisation (PTI), dans le cadre de ses travaux avec les fondations et le C40, et en tenant compte des résultats de la démarche du groupe de travail mené par *l'Association des comptables agréés du Canada*;
- 4- que la Ville de Montréal accélère la publication de ses inventaires annuels d'émissions de GES de manière à rattraper son retard avec le Québec et le Canada et améliore sa collecte de données locales afin de préciser le portrait de ses émissions.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix, l'article 65.01 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.01

---

## CM19 0108

### Motion de l'opposition officielle pour une liste grise plus stricte et transparente

Attendu que la Ville de Montréal dépense environ 1,5 milliard de dollars par année pour des contrats visant l'acquisition de biens, la réalisation de services professionnels et l'exécution de travaux par des fournisseurs externes;

Attendu que la confiance du public envers le système d'octroi de contrat de la Ville de Montréal ainsi qu'envers la qualité des travaux réalisés par ses fournisseurs a été minée par de nombreux scandales au cours des années précédentes;

Attendu que l'amélioration continue de la qualité des biens, services et travaux payés par la Ville de Montréal ainsi que la lutte à la collusion et à la corruption continuent d'être des préoccupations des contribuables montréalais;

Attendu que depuis 2015, la Ville a mis en place un programme d'évaluation du rendement de ses fournisseurs en biens et services, pour tout contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus ayant fait l'objet d'un processus d'appel d'offres public;

Attendu qu'en vertu de ce programme, la Ville de Montréal a la possibilité de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant l'appel d'offres, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant;

Attendu que ce programme d'évaluation de rendement insatisfaisant a pour objectif de mettre de l'avant la qualité des services plutôt que les faibles coûts des travaux et ainsi tempérer la règle du plus bas soumissionnaire;

Attendu qu'en 2018, plus d'une dizaine de contrats ont pourtant été octroyés à des entreprises inscrites sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (ci-après la « liste grise »), de sorte que 6 des 9 entreprises inscrites sur cette liste grise ont décroché au moins un contrat à Montréal;

Attendu que, contrairement à l'encadrement administratif sur l'évaluation du rendement des fournisseurs, plusieurs de ces contrats ont été octroyés sans que les unités d'affaires aient justifié leur recommandation aux instances décisionnelles selon les critères établis;

Attendu que le programme d'évaluation du rendement ne comporte aucune autre sanction effective et systématique pour les entreprises autre que celle d'être inscrites sur la liste grise pour une période de deux ans;

Attendu qu'en septembre 2018, le Bureau de l'Inspecteur général dévoilait dans un rapport de mi-année que les services externes de surveillance des chantiers effectués pour le compte de la Ville de Montréal comportaient de nombreuses irrégularités;

Attendu que Madame Brigitte Bishop, nouvellement nommée Inspectrice générale, a exprimé publiquement le désir d'avoir un plus grand pouvoir de sanction envers les entreprises à rendement insatisfaisant, pouvant être appliqué de manière graduelle;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

que la Ville de Montréal :

- 1 - exige désormais aux firmes ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans les deux dernières années et qui souhaitent obtenir un contrat, d'embaucher un surveillant de chantier indépendant et à temps plein à leurs propres frais et la réduction automatique de 5% du prix des soumissions acceptées;
- 2 - publie toutes les évaluations de rendement sur le portail de données ouvertes;
- 3 - dépose au conseil municipal un bilan annuel de l'application du programme d'évaluation du rendement.

---

Un débat s'engage.

---

À 20 h 45, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

---

Le débat se poursuit.

---

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, exerce son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (24)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Barbe et Deschamps (36)

**Résultat:** En faveur : 24  
Contre : 36

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

### **RÉSOLU**

en conséquence.

65.02

---

### **CM19 0109**

#### **Motion pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts sur les commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération**

Attendu qu'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut nommer des commissions permanentes ou spéciales, pour la surveillance de l'administration des divers départements civiques pour lesquels elles sont respectivement nommées, et pour l'administration des affaires qu'il peut leur confier;

Attendu qu'en 2006, le conseil municipal et le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal ont ainsi institué 11 commissions permanentes, lesquelles sont régies par la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et par les règlements municipaux 06-009 et 06-024;

Attendu que les commissions sont définies par ces règlements comme des organes de consultation publique du conseil;

Attendu que la mission des commissions permanentes consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux ainsi qu'à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public, et ce, sans partisanerie;

Attendu que les commissions rendent compte de leurs travaux et recommandations directement au conseil municipal et au conseil d'agglomération au moyen de rapports, de recommandations et de bilans;



Attendu que, suivant le dépôt d'un rapport d'une commission, le comité exécutif informe le conseil municipal et le conseil d'agglomération de ses intentions relativement aux recommandations qui y sont inscrites, par le biais d'une réponse écrite;

Attendu qu'un membre du comité exécutif qui siège à une commission permanente agit donc à la fois en tant que juge et partie puisqu'il participe à l'élaboration des recommandations de la commission, puis qu'il formule la réponse du comité exécutif, laquelle peut renverser un consensus établi;

Attendu que cette situation est particulièrement flagrante pendant l'étude du budget et du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2019 de la Ville de Montréal par la Commission sur les finances et l'administration (CFA), puisqu'un membre du comité exécutif a dû quitter son siège à la CFA pour présenter les prévisions budgétaires des services desquels il est responsable et pour répondre aux questions de la Commission, puis revient ensuite débattre des recommandations qui devraient être transmises au conseil;

Attendu que l'indépendance des commissions permanentes, lesquelles ont des pouvoirs de surveillance et de consultation publique, par rapport au comité exécutif de la Ville de Montréal, contribue à la préservation de la confiance du public et assure un meilleur équilibre des pouvoirs;

Attendu qu'en vertu de l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit créer un comité de vérification, qui en vertu de sa Charte détient de nombreuses responsabilités de contrôle et de surveillance telles que la surveillance de l'intégralité de l'information financière de la Ville et de sa communication, l'établissement d'un processus de gestion des risques d'affaires et de non-conformité, la mise en place d'un système efficace de contrôles internes, le suivi des recommandations du Bureau du vérificateur général, etc.;

Attendu que la présence de membre du comité exécutif sur le comité de vérification soulève les mêmes problématiques en matière d'impartialité et d'indépendance puisque ce dernier soumet ses recommandations au comité exécutif;

Attendu que le *Règlement et autres règles de procédure de l'Assemblée nationale du Québec* spécifie qu'un ministre ne peut être membre d'une commission permanente, sauf pour la durée d'un mandat si la motion d'envoi adoptée par l'Assemblée l'indique (art. 124) ou pour l'étude d'un projet de loi qu'il a présenté (art 125);

Attendu qu'en certaines occasions, les travaux d'une commission permanente pourraient tout de même bénéficier de la présence d'un membre du comité exécutif pour présenter un dossier ou répondre aux questions des citoyens;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

que le conseil municipal :

- 1 - demande la modification des règlements 06-009 et 06-024 afin d'y stipuler explicitement que les membres du comité exécutif ne peuvent siéger ni à la Commission sur les finances et l'administration ni au Comité de vérification élargi et que cette modification soit apportée et en vigueur avant l'étude du budget et du PTI 2020;
- 2 - mandate la Commission de la présidence de déterminer avec précision si et dans quelles circonstances les membres du comité exécutif pourraient être invités à participer aux autres commissions, tout en évitant toute apparence de conflit d'intérêts.

---

Un débat s'engage.

---

À 21 h 23, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au leader de la majorité, M. François Limoges de retirer les mots « mauvaise foi » utilisés lors de son intervention car ils figurent sur la liste des mots antiparlementaires. Le leader de la majorité les remplace par « laisse à désirer ».

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

---

Le débat se poursuit.

---

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde soulève une question de privilège quant aux propos du chef de l'opposition officielle qui, lors de son intervention, l'a identifiée comme commissaire siégeant à la fois comme juge et partie, lors de l'étude du budget et du PTI. Elle poursuit et indique que ces propos tendent à personnaliser le débat ce qui n'a pas sa place dans cette chambre.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle demande à la présidente du conseil d'informer les membres sur la teneur de la question de privilège soulevée par la conseillère Lavigne Lalonde. La leader de l'opposition officielle prétend qu'il s'agit de commentaires plutôt que d'une question de privilège.

La présidente du conseil prend la parole et indique qu'il s'agit bien d'une question de privilège puisque la conseillère a été citée et que les propos sous-entendaient une apparence de conflit d'intérêts. Cependant, la présidente du conseil invite les membres à éviter les insinuations et à trouver d'autres exemples pour soutenir leur argumentation. Elle cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle apporte des clarifications et indique que ses propos faisaient référence à la motion sous étude et qu'il n'a aucunement voulu prêter des intentions à la conseillère Lavigne Lalonde. Le chef de l'opposition officielle souhaite que la présidente du conseil précise quelques éléments pour le bénéfice de tous.

À 21 h 39, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes afin de consulter le greffier à cet effet.

À 21 h 40, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil prend la parole et réaffirme qu'il s'agissait bien d'une question de privilège de la part de la conseillère Lavigne Lalonde puisqu'il s'agit d'un cas où une apparence de conflit d'intérêts est véhiculée, plus particulièrement à la lecture du 8<sup>e</sup> « Attendu » de la motion. Elle rappelle aux membres que la prudence dans les propos est souhaitée et leur recommande de ne pas utiliser la voie de la personnalisation pour soutenir l'argumentation. La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

---

Le débat se poursuit.

---

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli et Rotrand (23)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pausé, Barbe, Deschamps et Rapanà (37)

**Résultat:** En faveur : 23  
Contre : 37

La présidente du conseil déclare l'article 65.03, rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

---

### **CM19 0110**

#### **Motion non partisane visant à demander au Comité Service à la clientèle et Accessibilité universelle de la Société de transport de Montréal de tenir au moins deux assemblées publiques en 2019**

Attendu que la Société de transport de Montréal (STM) a créé son Comité Service à la clientèle et Accessibilité universelle (CSA) pour veiller à ce que les enjeux importants pour les passagers soient examinés et, si nécessaire, portés à l'attention du conseil d'administration;

Attendu que le mandat du CSA est vaste et qu'il comprend l'approbation de nouvelles lignes d'autobus et la modification de lignes actuelles;

Attendu que, conjointement avec la direction de la STM, le CSA a, au fil des ans, joué un rôle essentiel en supervisant la mise en œuvre de nouvelles politiques et d'innovations visant à augmenter l'achalandage, ce qui a entraîné, dans le réseau de la STM, des améliorations telles que la possibilité d'embarquer par toutes les portes sur certains trajets et le lancement d'un système d'information des passagers en temps réel, ainsi que d'autres perfectionnements;

Attendu que le CSA a travaillé sur des enjeux tels que l'amélioration de l'accessibilité du système de transport en commun pour répondre aux besoins de sa clientèle et la mise en œuvre du paiement mobile des titres de transport, qu'elle continue à le faire et qu'elle passe en revue l'ensemble du réseau d'autobus pour veiller à l'optimisation du service;

Attendu que le CSA a déjà tenu des assemblées publiques au siège social de la STM ou dans certains quartiers pour permettre à sa clientèle d'exprimer son opinion sur les enjeux relatifs à des dossiers comme l'accessibilité ainsi qu'au sujet des services offerts dans les différents arrondissements et dans les différentes communautés de l'agglomération de Montréal;

Attendu que, malgré les avantages évidents de ces interactions publiques avec sa clientèle, le CSA a décidé de ne pas tenir d'assemblée publique en 2018;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

que le conseil municipal invite la STM à demander avec insistance au CSA de tenir, en 2019, au moins deux assemblées publiques dont l'une porterait sur l'accessibilité du réseau et l'autre serait tenue dans un arrondissement ou une municipalité de l'agglomération de Montréal afin de permettre à la clientèle de ce secteur d'exprimer son opinion au sujet des services et d'autres enjeux relatifs au transport en commun.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. François Limoges

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin d'ajouter un septième « Attendu » qui se lit comme suit :

- « Attendu que la STM a déjà annoncé publiquement le 12 décembre dernier sur sa page Facebook que des consultations du CSA auront lieu en 2019, dans le cadre de la refonte du réseau bus;

et de remplacer le texte du « Résolu » par le suivant :

- que le conseil municipal invite la STM à tenir deux assemblées publiques du CSA en 2019. »

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, juge l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité recevable.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Craig Sauvé

d'apporter un sous-amendement à l'amendement à l'étude pour ajouter dans le texte du « Résolu » les mots « au moins » entre les mots « ... tenir et deux assemblées ...», afin qu'il se lise comme suit : que le conseil municipal invite la STM à tenir au moins deux assemblées publiques du CSA en 2019.

La proposition est agréée.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

---

À 22 h 01, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 7.12 ajouté à l'ordre du jour et procède au dépôt du rapport.

---

**CM19 0111**

**Ajout - Dépôt du Rapport de recommandations concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887), conformément à l'article 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport de recommandations concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887), conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.12

---

À 22 h 02, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

---

Cathy Wong  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE

**ANNEXE – ARTICLE 7.02**

**INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021  
Conseillers municipaux – 2019  
Le 28 janvier 2019**

---

**Bourgeois, Caroline, Clément-Talbot, Catherine et Corvil, Josué.**